



➤ Et si vous
**réhabilitez
votre
logement ?**



Une aide pour transformer
votre logement

Votre logement est très dégradé ?
Il présente des risques pour
votre santé ou votre sécurité ?

> L'Anah vous aide à financer vos travaux de réhabilitation

Quels travaux peuvent être aidés ?

Pour vous changer la vie...

Il s'agit de travaux très conséquents permettant de réhabiliter votre logement, de le rendre habitable et sûr (toiture, installation électrique, isolation, salle d'eau, sanitaires...)

Par exemple :

Si votre logement a fait l'objet d'un arrêté de salubrité ou de péril ou si un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel qualifié certifie l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation très importante...



Quel montant d'aide ?

Jusqu'à 50 %
du montant des travaux HT

L'aide est de :

→ **25 000 €** maximum

en fonction de vos ressources.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre collectivité qui peut parfois abonder les aides (commune, EPCI, département, région...).



Un exemple : la réhabilitation durable de la maison d'Éric et Maellis

“ En emménageant d'urgence dans la vieille maison de ma grand-mère, nous nous sommes retrouvés dans une situation très précaire: humidité, douche inutilisable, chauffages d'appoint... On m'a alerté sur les risques d'incendie du système électrique, ce qui a fini par me convaincre de rapidement engager des travaux. Il a fallu isoler les murs et le plancher, rénover le système électrique et le réseau d'eau, mettre le chauffage dans toutes les pièces. Maintenant, **nous sommes sereins** et nous pouvons enfin vivre normalement, **en toute sécurité**. ”



L'ensemble de ces travaux a coûté

43600 €* dont

21800 € d'aide de l'Anah

- rénovation complète du réseau d'électricité avec chauffage
- réfection complète du réseau d'eau potable
- isolation (murs, plancher), ravalement de la façade

50%**

du montant HT des travaux couverts par l'aide de l'Anah



* HT, fournitures et main-d'œuvre comprises

** selon les conditions de ressources



Une aide pour transformer
votre logement

Vos travaux de réhabilitation vous permettent de réaliser un gain énergétique ? Vous pouvez également bénéficier de la prime Habiter Mieux

Renseignez-vous pour être bien conseillé :

sur le site :

anah.fr

ou par téléphone au :

0 806 703 803

Service gratuit
+ prix appel

Faites vos demandes d'aides sur :



monprojet.anah.gouv.fr

Une aide en ligne qui change tout !